

DECISION DE NOMINATION DU GERANT

A² TRANSPORT

Société à responsabilité limitée

Au capital de deux mille sept cents euros

Siège social : 21 avenue Saint- Jean D'Angély 79000 NIORT

Les soussignés :

Monsieur AMRI Ahmed né le 01/07/2005 à Toulouse (31) de nationalité Française, domicilié 21 avenue Saint- Jean D'Angély 79000 NIORT

Et,

Monsieur OULD KARA ALI né le 01/12/2005 à Limoges (87), de nationalité française, domicilié 16 rue Maryse Bastie 31100 TOULOUSE

agissant en qualité d'associés de la société à responsabilité limitée A² TRANSPORT au capital de deux mille sept cents euros, dont le siège social est 21 avenue Saint- Jean D'Angély 79000 NIORT, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 24/03/2026,

Nomment M. AMRI Ahmed et M. OULD KARA ALI, aux fonctions de co-gérant de la Société pour une durée indéterminée.

M. AMRI Ahmed et M. OULD KARA ALI disposent, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, les co-gérants ne peuvent sans y avoir été autorisé au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

M. AMRI Ahmed et M. OULD KARA ALI acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Leurs rémunérations sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Toulouse, le 24/03/2026

